

Charte Ethique

Sommaire	La charte éthique des communautés Emmaüs affiliées à l'ARCE est un document fondamental qui donne preuve de l'engagement à mettre en œuvre tous les moyens nécessaires à l'accomplissement de leur mission selon les principes du fondateur Abbé Pierre.
	La charte éthique est souscrite par chaque communauté.

Lieu	ARCE, Rte de Riddes 51, 1950 Sion VS
Date	16 juin 2016
Version	1.0
Pages	2

1 Respect et autonomie des compagnons

La communauté s'engage à offrir un cadre de vie, accueillant et convivial, où le respect réciproque fait partie des valeurs fondamentales dont chaque personne doit contribuer à développer.

La communauté veille à l'application des points suivants :

- droit du compagnon d'être informé sur le fonctionnement général de la communauté et de ses règles internes ;
- respect de l'intimité, de la vie confessionnelle, affective et sexuelle.
La communauté s'engage à mettre à disposition des compagnons un logement, un couvert ainsi que des ateliers d'occupation adaptés à leur capacité.

2 Principes de base pour les collaborateurs*

Les collaborateurs adoptent une attitude appropriée à l'égard de la clientèle, en particulier au magasin et lors des services externes. Ils préservent l'image d'Emmaüs et de l'Abbé Pierre. Les collaborateurs participent dans la mesure du possible à la vie communautaire, notamment dans les moments de convivialité que sont les repas, les sorties organisées et autres activités. Les collaborateurs s'engagent pleinement dans l'accomplissement de leur fonction en respectant les documents de référence :

- les compagnons : le règlement de maison ;
- les bénévoles : la charte des bénévoles ;
- les employés : le règlement du personnel de l'ARCE.

Les collaborateurs doivent faire preuve d'intégrité notamment pour l'achat de matériel, l'utilisation des équipements de la communauté ainsi que dans les relations humaines.

Les collaborateurs sont soumis au devoir d'information en cas de constat de dysfonctionnement, de même ils contribuent selon leurs compétences à toute forme d'amélioration.

*salariés, bénévoles, compagnons...

3 Financement

La communauté ne bénéficiant pas de subventions elle œuvre de manière à assurer son autofinancement. Les recettes proviennent essentiellement de la vente du matériel de récupération et des dons. Autant que possible, elle contribue solidairement aux décisions prises de l'ARCE pour le développement du mouvement Emmaüs.

4 Autres

Le comité veille à ce que tous les collaborateurs et autres partenaires respectent le secret professionnel. De même il s'engage à faire connaître et appliquer la présente charte à toutes les personnes concernées.

Le comité œuvre dans le respect des statuts de l'ARCE et veille à l'application des règlements internes. Le comité est responsable de la promotion de l'image de la communauté auprès de tiers. De même, il favorise le développement de la collaboration en réseaux, notamment avec les bénévoles.